



Mairie de RÉMINIAC

3, Route du Moulin

56140 RÉMINIAC

☎ 02.97.93.22.83

@ mairie.reminiac@wanadoo.fr

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 29 JANVIER 2024

Étaient présents : M MARTIN Michel, Maire-Mme ROBERT Séverine, conseillère-Mme MAUDIEU Nadège, conseillère-M OUVRARD Édouard, 1^{er} adjoint, Mme FRADIN Joëlle, conseillère et M BROUXEL Maurice, adjoint.

Étaient absents excusés : Mme BENOIT Jessica (pouvoir à M BROUXEL Maurice, adjoint) -M BOUQUET Philippe, conseiller (pouvoir à M MARTIN Michel) -Mme LODA Florence, conseillère (pouvoir à Mme FRADIN Joëlle)

- 1- Le secrétariat a été assuré par : Mme ROBERT Séverine.
- 2- Approbation à l'unanimité du compte rendu du conseil municipal du 18 janvier 2024.
- 3- Acceptation des dernières propositions, sur le projet pôle santé :

M Le Maire informe les membres du conseil, de la dernière proposition financière de Mme PERELLO, cabinet d'architecte P'ERRES ASSOCIÉS à REDON.

Coût total de l'opération 472.355,00 € H.T

Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité la nouvelle proposition financière, soit 472.355,00 € H.T.

M Le Maire informe et propose aux membres du conseil municipal le plan de financement prévisionnel détaillé des dépenses et des recettes.

Total des dépenses prévisionnelles : 479.300,00 € HT.

Total des recettes prévisionnelles : 50.400,00 € TTC sur 3 ans.

Les membres du conseil municipal vote à l'unanimité le plan de financement prévisionnel.

Le conseil municipal autorise M Le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des services de l'état, de la région et du conseil départemental du Morbihan.

Total prévisionnel des subventions possibles : 377.040,00 € TTC.

Ils autorisent également M Le Maire à déposer le permis de construire, d'engager des demandes de prêts auprès de différents organismes bancaires afférents au projet et à signer tous les actes et documents afférents à cette décision.

M Le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune peut faire également une demande de subvention PST au conseil départemental concernant l'achat de la maison, soit 40 % de 72.600 € ainsi que 3 % de dépenses imprévues concernant le projet pôle santé. M Le Maire déposera une demande de subvention auprès du conseil régional de Bretagne et s'entourera des élus afférents à cette instance.

- 4- Information/questions diverses

Le 29/02/2024, en mairie, le directeur du CLARPA viendra présenter les comptes du domicile partagé.

Entre le 16 et 19 mai, la commission électorale devra acter la liste des électeurs inscrits sur la commune. Pour le moment Mme FRADIN et M OUVRARD proposent de faire partie de cette commission

M Le Maire informe les membres du conseil municipal que l'agent ATSEM est en arrêt jusqu'au 24/02/24. Échange sur sa situation et son remplacement. Il leur présente le C.V d'une personne qui a adressé à la mairie une candidature spontanée. Elle sera reçue en mairie dans les prochains jours.

M Le Maire lève la séance à 16 heures 25.